

Audience estivale avec le DAP : l'automne est attendu !

Le SNEPAP-FSU a combattu sur plusieurs fronts au cours d'un premier semestre bien mouvementé ! Premier point et non des moindres, nous n'aurons eu de cesse d'alerter la DAP et le Parlement sur le projet de programmation pour la Justice 2018-2022 (PLJ) qui remet en cause les SPIP quant à leurs champs de compétence. Concomitamment, le SNEPAP-FSU se félicite du déploiement du RPO1 qui finalise enfin ce premier volet de professionnalisation des SPIP. Mais pour que ces deux textes se rencontrent et se nourrissent, le SNEPAP-FSU regrette toujours autant l'absence d'une peine de probation. Rendez-vous manqué en l'état ! Dans tous les cas, il était temps de faire un point d'étape avec le DAP sur une année 2018 « brûlante » en ce 17 juillet 2018 !

De l'intervention et de l'action des associations sur le champ d'intervention des SPIP



Avec le PLJ qui consacre le retour du présentiel dans le giron du SPIP, nous pouvions penser que la reconnaissance du service public pénitentiaire était enfin actée. Il n'en est rien en définitive ! Au-delà de la qualité discutable de ce projet¹, le SNEPAP-FSU a porté auprès du DAP les nombreuses velléités associatives pour récupérer le travail d'évaluation et d'accompagnement menés par les SPIP, si méconnu des politiques : entre le dispositif AIR sur les départements de l'Aisne et de la Saône-et-Loire, les obligations de soins payantes de l'ARCA, le rôle trouble des magistrats qui orientent vers les associations (comme par exemple à Nantes où les SME prononcés pour des faits de violences conjugales sont orientés vers une association). Pour le SNEPAP-FSU, de voir si attirant le champ d'action des SPIP devrait valoriser le travail mené au quotidien par les agents des SPIP, mais nous en sommes loin !

Dans ce marasme ambiant, le SNEPAP-FSU prend acte de voir le DAP répondre à la commande élyséenne concernant la création de l'Agence Nationale du TIG en proposant un Service à Compétence Nationale (SCN). En effet, alors que certaines structures associatives tentent de récupérer ce projet pour enfoncer le clou d'une privatisation déguisée, le choix de la DAP de proposer la « forme publique » est la voie à suivre pour maintenir l'efficacité et la lisibilité d'un service public pénitentiaire de qualité. Même si, une fois le choix du Président fait, se poseront de nombreuses questions opérationnelles relatives à la prospection des places TIG, l'instruction et l'habilitation (qui sont de la compétence des JAP) et la représentation territoriale portée par les SPIP. Le SNEPAP-FSU déplore en tout état de cause qu'une réponse "à moyens constants" se préfigurent alors qu'il s'agit d'augmenter le prononcé de peines de TIG d'une part et s'alarme devant l'inquiétant projet de plate-forme numérique qui créera un doublon de plus dans les déjà trop nombreux systèmes d'informations utilisés. Si la DAP ne le sait pas, le SNEPAP-FSU l'informe qu'APPI est le logiciel de traitement de l'information, y compris pour les TIG qui sont d'ores et déjà renseigné dans APPI. Dans ces conditions, le SNEPAP-FSU ne comprend pas en quoi ce projet de plate-forme pourrait faciliter quoi que ce soit sinon le rayonnement numérique de certains protagonistes associatifs !

De l'avenir du PLJ...

Le travail de la représentation nationale a débuté en ce début d'été, avec des rencontres entre les directions du Ministère et le Sénat. Puis, à compter des mois d'octobre-novembre, le texte passera sous les fourches caudines de l'Assemblée Nationale. Pour quels résultats ? En effet, l'objet de ces rencontres est d'amender ce projet de loi pour que ce texte corresponde le mieux possible à la philosophie affichée par le Président de la République.

Durant cette audience, le SNEPAP-FSU a rappelé les raisons de son mécontentement. La DAP a laissé entendre que certains pans du texte seront amendés par ses services (comme l'intensité du suivi décidée par les magistrats par exemple) sans pour autant garantir sa modification finale. La DAP est convaincue que le fait de porter ce projet en début de mandature permettra de dresser des bilans réguliers et d'améliorer au fur et à mesure ce texte. L'expérience acquise suite à la loi Taubira de 2014 servira également de support pour éviter ces écueils passés : méconnaissance des enjeux par les élus du peuple, acculturation fragile des magistrats.



1 Lire, entre autre : http://snepap.fsu.fr/IMG/pdf/audience_ministre.pdf

Pour le SNEPAP-FSU, les deux principaux obstacles sont :

- l'action de nombreux lobbyistes (privés et publics) qui pourrait entraîner des modifications substantielles dans l'organisation et la compétence du SPIP ;
- convaincre les magistrats que le SPIP peut faire des propositions adaptées grâce à une évaluation structurée basée non pas sur l'unique respect des obligations mais bien sur une analyse des facteurs dynamiques et des besoins exprimés par la personne.

Le renseignement pénitentiaire en milieu ouvert



Le SNEPAP-FSU a souhaité traiter de ce sujet compte-tenu de l'actualité récente – entre autre les annonces du Premier Ministre- et des nombreux retours des équipes faisant part de l'opacité de l'administration pénitentiaire concernant ce sujet notamment l'accès à APPI par le BCRP. Après des échanges tendus sur le respect de l'identité professionnelle des SPIP, permettant de bien rappeler que pour le SNEPAP-FSU le temps d'accompagnement est un temps de développement de la relation positive, même pour la plupart des suivis reconnus comme radicalisés. Également que les DPIP n'ont pas attendu le BCRP pour être autonomes de façon opérationnelle surtout quand la problématique concerne la sécurité publique !

Suite à l'énoncée de nos arguments, la DAP a reconnu que la mise en œuvre d'un groupe de travail était un impératif pour mieux définir les rapports entre les SPIP et le BCRP. Ipso facto, il devient des plus impérieux qu'un travail sur la communication et les échanges entre les agents de terrain et l'institution soit réfléchi !

Pour approfondir cet axe, la DAP a informé le SNEPAP-FSU qu'un chargé de mission venait d'être recruté pour structurer le renseignement pénitentiaire, sans faire ceci au détriment de la prévention de la récidive.

Ainsi, en 2019, une doctrine du renseignement pénitentiaire du milieu ouvert devrait voir le jour.

De l'application du relevé de conclusion de 2017

Lors de cette audience, le SNEPAP-FSU est revenu sur cette mascarade d'évolution statutaire qu'est le relevé de 2017.

Nous ne reviendrons pas ici sur les choix qui ont conduit le SNEPAP-FSU à s'opposer finalement à ce texte². Nous savons que la déception des agents sera grande en février 2019 avec une augmentation du traitement démontrant qu'un agent de catégorie A n'est pas spécialement bien plus payé qu'en restant catégorie B ou que le choix de coller la filière sociale est une aberration, qui a déjà eu comme répercussion le décalage du PPCR de 2018 à 2019 (et le bénéfice de la nouvelle grille indiciaire de 2020 à 2021).

Le SNEPAP-FSU a également porté la voix des plus grands négligés de cette réforme : les DPIP. Nous avons rappelé qu'oublier les DPIP revenait à nier le rôle des SPIP. Le statut actuel des DPIP n'est qu'une caricature de la dévalorisation de cette fonction par le Ministère. Pourquoi ce décalage entre les chaînes de direction - avec par exemple des délais plus courts pour devenir DFSPIP pour un DSP- se faisait toujours au détriment des DPIP ? Nous avons été entendus et compris. A quand le lancement d'un travail statutaire pour changer les statuts sous cette mandature et démontrer ainsi que les DPIP sont des directeurs pénitentiaires à part entière ?!?

Le SNEPAP-FSU représente l'ensemble des personnels œuvrant au sein des SPIP, s'appuyant sur des exemples remontés des terrains.

Le SNEPAP-FSU, force de propositions, a porté auprès de la DAP une vision progressiste sur les métiers pénitentiaires et dans la reconnaissance des agents.

Le SNEPAP-FSU continuera de veiller à ce que les intérêts des agents restent la boussole de l'administration !

Le SNEPAP-FSU, un syndicalisme de proximité à l'appui d'engagements forts.

Paris, le 24 juillet 2017



2 Plus d'informations ici : http://snepap.fsu.fr/IMG/pdf/com_fakes.pdf